

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 23 janvier 2008*

L'an deux mil huit, le vingt trois janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Marc TEINTURIER, Maire.

Etaient présents : MM. TEINTURIER, FICKER, Mme COPIN, CAGNACHE, M. LAMBERT, Mme GOENSE, MM PLAZA, BERTHE, Mme BEURET, MM. BACOT, PIETROIS, TACHENON ET MORICONI.

Etaient excusés avec pouvoir : M. SPANHOVE (pouvoir à M. MORICONI), M. FAGARD (pouvoir à Mme GOENSE).

Absents : Mlle LEFEVRE, MM. BERNARD et BASTIDE

Secrétaire de séance : M. PLAZA.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2007.

- Monsieur FRICKER conteste la rédaction du paragraphe 7 de la page 2.

Monsieur le Maire rappelle que c'est lui-même qui a mis à l'ordre du jour le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du groupe scolaire afin que la commune soit prête à déposer une demande de subvention en octobre 2008. Ce que Monsieur FRICKER a bien voulu convenir, après débats, en demandant que trois esquisses soit proposées par l'Architecte en Avril 2008, ce qui a été retenu.

Le paragraphe 7 de la page 2 est donc correctement rédigé.

- Remarques de Monsieur TACHENON concernant la page 2 paragraphe 1: Il faut écrire "Monsieur le Maire répond que contact a été pris et non pas sera pris.

Le compte rendu du 04 décembre deux mil sept ainsi modifié, est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

2. Bail location pour "ORANGEFRENCE".

et d'aborder deux points dans les questions diverses :

- Organisation des bureaux de vote pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008.

- Historique des affaires VAFLARD et BOURBIER présenté par M. MORICONI.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces trois points.

Remarques de Monsieur TACHENON sur la Palulos. Monsieur le Maire signale que cela ne fait pas partie de l'ordre du jour, mais toutefois tient à confirmer que c'est la municipalité qui choisira les locataires, et qu'il est en attente de réponse des formalités d'attribution de cette aide.

Ce sujet sera abordé lorsque tous les éléments de réponse seront arrivés.

1. Demande de subvention DGE 2008 (2^{ème} tranche Cimetièrre).

Monsieur le Maire distribue aux membres du conseil le plan de projet et des transparents sont présentés par rétroprojecteur par Mme COPIN. (Joindre plan).

Monsieur le Maire fait un historique technique et financier de ce dossier.

- 1^{ère} tranche : 57.724€ qui ont été subventionnés en 2007 à 40%

- 2^{ème} tranche : le projet initial datant de 2005 ne correspond plus techniquement et financièrement aux exigences de 2008, il a été revu (accès aux handicapés, allées principales en bitume, passages transversaux en stabilisé, écoulement des eaux pluviales,...)

Le devis (travaux+honoraires) de décembre 2007 s'élevait à 161.936€ Compte tenu de la 1^{ère} tranche déjà subventionnée le solde (2^{ème} tranche) pour 2008 sera de 104.212€ HT.

- M. MORICONI demande de la part de M. SPANHOVE la date possible des travaux. Monsieur le Maire répond que dès que la déclaration de travaux sera délivrée, l'accusé de réception de la demande de subvention reçu, le marché des travaux sera lancé. Début des travaux dans quelques mois.

Monsieur le maire sollicite du conseil municipal, l'autorisation de déposer une demande de subvention de 40.000€ au titre de DGE 2008. (Compte tenu du plafonnement des travaux à 100.000€).

Proposition accordée à l'unanimité.

2. Bail location pour ORANGEFRANCE.

Monsieur le Maire fait l'historique du pylône de téléphonie mobile installé sur la Montagne de Roc et des baux liant la commune aux fournisseurs d'accès.

- 1997 Achat par la commune d'une parcelle. SFR signe un bail de 12 ans et installe le pylône. Montant du loyer en 2007 : 4.053€.

- 1999 France Télécom signe un bail de 9 ans. Montant du loyer en 2007 : 1.597€.

- 2003 Bouygues s'installe à son tour. Bail de 15 ans. Montant du loyer en 2007 : 2.954€

Tous ces baux étant indexés sur l'indice INSEE à la construction.

Le bail "France Télécom" prend fin en juin 2008.

Il a été dénoncé dans le délai légal pour pouvoir être renégocié.

Monsieur le Maire a pu traiter jusqu'à une hauteur de 3.000€/an. Le bail est repris par Orange France. Le nouveau bail aura une durée de 12 ans avec formule de réactualisation basée sur l'indice INSEE du 3^{ème} trimestre 2007.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce nouveau bail qui entrera en vigueur fin juin 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec Orange France.

Questions diverses.

◆ Organisation des bureaux de vote.

Monsieur le Maire souhaite organiser les élections des 9 et 16 mars 2008.

Il y aura deux bureaux de vote. Un pour les élections municipales et un pour les élections cantonales.

Monsieur le Maire demande aux conseillers(ères) municipaux(ales) d'être chacun(e) membre d'un de ces bureaux et de choisir leur tranche horaire de permanence.

Les plannings du 1^{er} et 2^{ème} tour seront identiques.

Ces bureaux nécessitant 24 membres plus 2 présidents seront complétés par des citoyens(nes) volontaires.

◆ Monsieur le Maire fait part des courriers de M. BIANCO et de la Présidente de l'Amicale présentant leurs vœux à la municipalité.

◆ Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur Charly TACHENON souhaitant que soit mis à l'ordre du jour l'autorisation de brûler les "déchets verts" durant la période d'interruption de ramassage en porte à porte.

Monsieur le Maire explique que les directives Préfectorales sont strictes à ce sujet. Il est formellement interdit, sous peine de poursuite, de brûler quoique ce soit à moins de 200 mètres d'une habitation.

Il rappelle que les déchets peuvent être amenés à la déchetterie de Pont Ste Maxence, ce service de traitement, géré par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, est gratuit pour les administrés des communes membres de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

◆ Monsieur MORICONI signale la détérioration d'un panneau "passage piétons" au carrefour de la Départementale 75 et de la rue Jean Beau.

Monsieur le Maire va traiter ce problème.

◆ Monsieur le Maire informe que le feu tricolore pour accéder à la salle polyvalente rue de Liancourt va être mis en service et qu'un arrêté sera pris à cet effet.

◆ Affaires pendantes d'urbanisme.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MORICONI pour faire le point sur deux anciennes affaires d'urbanisme, non résolues à ce jour ; qui toutes deux relèvent d'un usage de sol non conforme au Plan d'Occupation des Sols : l'une datant de 1988, l'autre de 1997.

Ces délicates affaires ont déjà fait l'objet de procès sans pour autant qu'une solution satisfaisante pour chacune d'elle ne soit retenue.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MORICONI d'avoir mis de l'ordre dans ces dossiers et d'en avoir fait une analyse exhaustive.

Comme promis, au dernier conseil, Monsieur le Maire va demander l'aide juridique auprès de l'Union des Maires et/ou se rapprocher de la Gendarmerie.

Un constat d'huissier sera demandé pour constater que la construction du 5 Chemin de la Prairie est habitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et cinq minutes.

Le Maire.